

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 14 mai 2013

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Maire.

Etaient présents : G. MAURIN - F. LE SOURD - M. KUNG - E. MALAVALLON - JP. DUVAUX
C. FRAMMERY - S. RANGOD (Adjoints) - JF. PATRIARCA - A. BOYER
N. DONGOIS - J. PILS - S. RAVOT - A. GONZALEZ - C. FLEUTRE
JC. CHARLIER - B. CHAUVET - F. GUITTON

Absents excusés : E. BLONDET (procuration à F. LE SOURD) - D. TSHITUNGI (procuration à
C. FRAMMERY) - H. PINIER (procuration à A. GONZALEZ)
F. PHILIPPON (procuration à JP. DUVAUX) - D. FLOCH (procuration à
M. KUNG) - C. SAINTE-CROIX - I. PEZZONI (procuration à
N. DONGOIS) - S. VEYRAT (procuration à S. RAVOT)
E. IMOBERSTEG (procuration à JC. CHARLIER) - P. BARMETTLER
(procuration à F. GUITTON)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir indiqué qu'une note de synthèse complémentaire a été expédiée aux conseillers municipaux relative à la création d'un poste d'agent chargé du conseil municipal et agent de bibliothèque, le Maire propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour afin de pouvoir rapidement procéder au recrutement du (de la) remplaçant(e) d'Isabelle COULON qui a fait valoir son droit de mutation à la commune de Divonne-les-Bains.

Compte tenu de cet ajout, l'ordre du jour suivant est approuvé :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL
 - A. INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
 - B. DEMISSION DE M. YVON BASSET
- NOUVELLES DESIGNATIONS COMMISSIONS COMMUNALES
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 02/04/2013
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE
 - A. VALIDATION DU PROGRAMME - DEMANDE DE SUBVENTIONS - DEPOT AUTORISATIONS
 - B. LANCEMENT D'UN CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE SUR ESQUISSE - CONSTITUTION DU JURY
- REAMENAGEMENT MAIRIE : AUTORISATION SIGNATURE AVENANTS MARCHES LOTS 6 ET 7
- FOURNITURE ET LIVRAISON REPAS RESTAURANTS SCOLAIRES :
AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ

- TRAVAUX ET ENTRETIEN DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS : AUTORISATION SIGNATURE MARCHE A BONS DE COMMANDES
- ROUTE DE MATEGNIN - AMENAGEMENT VOIRIE : AUTORISATION SIGNATURE MARCHE
- CENTRE ECLAT : DEPOT AUTORISATIONS
- SIVOM DE L'EST GESSIEN : MODIFICATION DES STATUTS
- CONVENTION COMMUNE / PREFECTURE DE L'AIN DEMATERIALISATION ACTES ADMINISTRATIFS SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE : AVENANT N° 1
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

3. COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

A. INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Serge ROMY, le Maire installe François GUITTON dans ses fonctions de conseiller municipal et lui souhaite la bienvenue.

B. DEMISSION DE M. YVON BASSET

Le Maire explique que M. Yvon BASSET, par courrier en date du 21 avril, a présenté sa démission de son poste de conseiller municipal, qu'il a acceptée.

Il indique que tous les candidats de la liste « Prévessin-Moëns une commune pour tous » ayant été appelés à siéger, il ne pourra pas être procédé au remplacement de M. BASSET. Le conseil municipal est donc amené à fonctionner avec un effectif de 28 membres.

4. NOUVELLES DESIGNATIONS COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire indique que, suite à l'installation de M. François GUITTON dans ses fonctions de conseiller municipal et la démission de M. Yvon BASSET, il y a lieu de modifier ces dernières.

F. GUITTON est élu, par 26 voix, membre des commissions municipales suivantes :

- Jeunesse
- Environnement
- Action sociale & Solidarité

5. APPROBATION PROCES VERBAL DU 02/04/2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a) Scolaire (S. RANGOD)

S. RANGOD donne le détail des évènements du mois écoulé :

- conseil d'école de l'Intercommunale du 8 avril : S. RANGOD indique que sa présence avait un caractère consultatif puisque la gestion des effectifs de l'école est du ressort du SIVOM de l'Est Gessien. L'établissement appliquera la réforme des rythmes scolaires à compter de septembre 2013, basée sur le péri-éducatif en soirée par période de 45 minutes, identique à ce qui sera mis en place dans les écoles de Ferney-Voltaire ;

- rencontre avec les associations du 9 avril : organisée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, elle a regroupé les directeurs d'écoles ainsi que les associations ;
 - journée départementale des rythmes éducatifs à Ambérieu-en-Bugey du 12 avril : S. RANGOD indique qu'il s'est rendu en compagnie de G. SAMARDIA à cet évènement organisé par l'Education Nationale. Différents thèmes étaient proposés, ils ont pu suivre les ateliers : « construire un projet éducatif de territoire » et « quel temps pour quels apprentissages ? » ;
 - réunion d'information et de concertation Education Nationale / Commune/ Parents du 18 avril : cette réunion, qui s'est tenue en mairie et en présence de l'Inspecteur de la circonscription du Pays de Gex, M. DA SILVA, a permis de donner des explications de manière approfondie et de faire le point sur l'état d'avancement de la réforme ;
 - conseil d'école extraordinaire des 3 écoles de la commune du 14 mai : il convenait de valider les emplois du temps, ceux-ci devant être transmis au DASEN pour le 17 mai. Le Maire précise que, sur 41 votants, on ne décompte 1 voter blanc et 1 vote nul, ce qui reflète le large consensus autour de l'emploi du temps proposé.
- S. RANGOD rappelle que la prochaine réunion de la commission Scolaire a été programmée le 29 mai.

b) Vie associative (C. FRAMMERY)

C. FRAMMERY évoque les évènements passés et à venir :

- 40 ans du club de tir à l'arc du 12 mai : la manifestation s'est très bien déroulée ;
- prix cycliste de la municipalité du 19 mai : cette manifestation, organisée par l'UCG, est soutenue par la commune.

C. FRAMMERY indique que la Vie associative est largement impliquée dans la réforme des rythmes scolaires : recherche d'associations partenaires, rencontre avec les intervenants, collaboration avec S. RANGOD, G. SAMARDIA et Mme PONCET d'ALFA3A, etc. Elle indique qu'elle est à l'écoute de toute personne ayant des suggestions en la matière.

c) Jeunesse (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON rappelle que la sortie à Disneyland Paris aura lieu le 25 mai et indique que seules 4 places, sur les 45 proposées, attendent preneurs.

Il rappelle qu'un comité de concertation aura lieu le 30 mai avec ALFA3A durant lequel sera abordée la question de la réforme des rythmes scolaires.

La prochaine réunion de la commission Jeunesse aura lieu en juin afin de commencer à préparer l'élection du nouveau CMJ qui interviendra en septembre 2013.

d) CCAS (M. KUNG)

M. KUNG fait le point sur les dernières animations du CCAS :

- séjour des aînés du 6 au 11 mai : 42 participants pour cette semaine dans le secteur du lac de Serre-Ponçon. M. KUNG indique que la moyenne d'âge du groupe s'établit à 77 ans, une vingtaine de participants ayant plus de 80 ans. La semaine s'est bien déroulée, malgré un souci de santé qui a pu être pris en charge sur place. La synergie du groupe s'est installée rapidement et le programme des activités très varié a satisfait tout le monde ;
- sortie des aînés du 6 juin : cette journée, prise en charge par la commune (contrairement au séjour qui bénéficie de la participation de tiers : chèques vacances), se déroulera autour du Salève.

M. KUNG indique que le prochain CCAS, fixé au 23 mai, sera amené à examiner plusieurs demandes d'aides.

E. MALAVALLON remercie M. KUNG pour son initiative d'organiser un véritable voyage pour les aînés, ainsi que tous les bénévoles qui lui apportent leur aide. Cette action tient un réel rôle social auprès d'un public, souvent de personnes seules, qui peuvent éprouver des difficultés à organiser des vacances.

e) Personnel (M. KUNG)

M. KUNG indique que la commission du 16 mai abordera de nombreux points, entre autres les élections du Comité Technique du 25 juin pour lesquelles une seule liste de candidats a été déposée.

Les inscriptions pour le barbecue élus/personnel du 22 mai se terminent, les personnes qui souhaitent s'inscrire sont priées de le faire rapidement.

f) Communauté de Communes du Pays de Gex du 25/04/2013 (G. MAURIN)

G. MAURIN indique que la dernière séance a été scindée en 2 parties : la première était destinée au règlement d'un certain nombre de marchés, la seconde, à huis clos, a permis d'engager une réflexion entre délégués communautaires sur les futurs statuts de la CCPG. Concernant la 1^{ère} partie, elle a porté sur :

- eau et assainissement : il a été décidé d'approuver un marché de 1.7 M € pour la création de 2 nouveaux réservoirs de stockage d'eau potable de 2 000 m³ chacun pour l'est gessien. Basés à l'arrière des services techniques intercommunaux, ils viendront supprimer le réservoir d'Ornex, d'une contenance de 1 500 m³, qui se révèle limité en termes d'exploitation.

En ce qui concerne la partie qui s'est tenue à huis clos, déjà évoquée dans la presse locale, elle a porté sur la question des statuts et sur un point, a priori annexe, qui a monopolisé l'assemblée pendant un long moment : l'aménagement du territoire et notamment la détermination du document de travail sur lequel s'appuiera cet aménagement. G. MAURIN rappelle que les collectivités se basent sur le SCoT voté en juillet 2007, mais ce dernier arrivant en bout de course au niveau du Pays de Gex, il convient de le réviser. L'attention du conseil communautaire s'est focalisée sur ce SCoT, mais d'autres instruments peuvent être utilisés et plus particulièrement les PLU intercommunaux qui viseraient à transférer la compétence « droit de l'urbanisme » aux communes afin de la déléguer à la communauté de communes de façon à avoir une approche plus globale. Le débat qui s'en est suivi est allé au-delà de toutes les discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent : plusieurs interventions ont amené des communes à réfléchir et à se positionner en la matière.

En réponse à une question d'E. MALAVALLON relative à l'assurance maladie des frontaliers, G. MAURIN indique qu'une motion, calquée sur celle du Conseil Général de l'Ain, a été votée à ce sujet. Il indique que beaucoup de questions ont été posées, notamment celle de la prise en charge des frontaliers ayant atteint les 65 ans, et il constate que tout n'est pas résolu sur ce point.

g) Office du Tourisme du Pays de Voltaire (F. LE SOURD)

F. LE SOURD explique que des festivités se sont tenues ce jour dans le cadre du lancement d'une campagne de promotion basée sur une nouvelle brochure et du nouveau concept « Esprit ou vert » qui intègre de manière intelligente les convergences entre les 2 communes et renouvelle l'image de Voltaire. La suite donnée à cette action se concrétisera par divers produits (kakémonos, etc.) qui pourront être disposés dans les communes. Un nouveau site internet sera également actif à partir du 15 mai.

h) Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'Aéroport International de Genève ATCR-AIG (F. LE SOURD)

F. LE SOURD rappelle que le comité directeur de l'association, dont elle fait partie, est reçu 2 fois par an par le directeur de l'aéroport afin de dresser le bilan de la fréquentation, des décollages hors des créneaux horaires autorisés, etc.

Elle indique qu'un nouvel indicateur a été instauré : le Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique - PSIA - qui émane de l'Office Fédéral de l'Aviation Civile - OFAC. Sachant que celui qui concerne l'aéroport de Zurich a été lancé en 2000 et qu'il n'a pas encore été finalisé, F. LE SOURD émet quelques doutes sur la possibilité de le voir un jour dans sa forme définitive.

La prochaine assemblée générale de l'association se déroulera à Prévessin-Moëns et permettra d'accueillir, pour la première fois, la commune de Meyrin en qualité d'adhérent alors qu'elle assistait précédemment en qualité d'observateur. L'appartenance de cette commune au comité directeur de l'aéroport a longtemps constitué un frein à l'adhésion à l'ATCR qui peut s'apparenter à une force de pression face aux contraintes imposées par l'aéroport. Elle salue cette décision et rappelle que l'objectif de l'association n'est pas la fermeture de l'aéroport mais le contrôle des conditions d'exploitation et leurs répercussions sur les populations : santé, bruit, etc.

F. LE SOURD indique qu'elle a reçu très récemment une demande de positionnement relatif à la construction de nouveaux bâtiments mais elle estime ne pas disposer d'informations suffisantes pour se prononcer avant le 17 mai. Ce point sera probablement remis à l'ordre du jour de l'assemblée générale qui, comme à l'accoutumée, sera ponctuée par la présence d'un intervenant, en l'occurrence une des personnalités impliquées dans l'élaboration de la fiche PSIA.

E. MALAVALLON demande si des informations complémentaires sont parvenues suite à la demande de l'OFAC auprès de l'aéroport, de cesser l'utilisation de la piste B (petits avions) à compter d'octobre 2013. F. LE SOURD répond que la compatibilité entre gros et petits avions a toujours soulevé des problèmes de sécurité et le développement des vols de gros avions rend l'existence de cette aviation de plus en plus complexe. A sa connaissance, les autres points de chute pressentis ne veulent pas accueillir ce trafic.

D'autre part, F. LE SOURD ajoute que M. DEILLON, directeur général de l'aéroport, rappelle à chaque rencontre qu'il ne refusera aucune demande formulée par les compagnies pour des départs de longs courriers tardifs, c'est-à-dire après 23 heures. G. MAURIN rappelle qu'un recours auprès du tribunal fédéral sur ce point court depuis 10 ans.

Quant à la taxe sur le bruit payée par les compagnies aériennes, l'aéroport est en pourparlers avec ces dernières. Le problème est que la majorité des avions utilisés sont les plus silencieux, ou les moins bruyants, qui existent et qu'il s'avère compliqué de mettre en place une taxe alors qu'il n'existe pas d'appareils plus performants en matière de bruit.

i) SIVOM de l'Est Gessien (F. LE SOURD)

F. LE SOURD indique que les points principaux ont été :

- le rapport de M. Guy CARLE, représentant du groupement 3CCARLE, auquel une étude a été commandée portant sur l'opportunité de faisabilité et de création d'une cuisine centrale à l'école intercommunale. La phase suivante repose sur la rédaction

du cahier des charges de ce projet qui suppose une extension de 45 m² et des travaux d'aménagement de locaux et d'équipements de cuisine pour un montant estimatif de 710 000 € HT, auxquels il convient d'ajouter 160 000 € HT de frais d'études et divers ;

- la présentation du bilan de l'offre de soins primaires du territoire du SIVOM. Le corps médical était représenté par Denis PERON, représentant du Conseil Général de l'Ain, lui-même médecin et chargé de l'aménagement du territoire et de l'habitat, les Docteurs VITAL DURAND, GUERIN, ILLIANO (membre du conseil de l'Ordre des Médecins), Mme FAURE de l'Agence régionale de Santé, le Dr BELEY facilitateur du projet de maisons de santé, Mme CLUZAN coordinatrice de centre de soins infirmiers et Mme DELMAS infirmière. L'exposé des Docteurs VITAL DURAND et GUERIN fait ressortir, selon eux, que le problème n'est pas tant le nombre de médecins que l'organisation et la clientèle qu'ils reçoivent. En résumé, une part des patients qui engorgent les cabinets médicaux ne devrait pas y figurer, empêchant l'accès à la clientèle « locale ». A maintes reprises, les médecins ont souligné qu'ils ne formulent aucune demande et que leurs propos revêtent un caractère purement informatif. Ils ont par ailleurs proposé des pistes tels les pôles et les maisons de santé, formules qui fonctionnent dans le département.

B. CHAUVET demande quel type de population engorge les cabinets médicaux. F. LE SOURD répond qu'ont été mentionnées des populations de Haute-Savoie, travaillant en Suisse, côté gessien, qui viennent se faire soigner à Ferney-Voltaire. G. MAURIN pense qu'il faut s'intéresser également à ce qui se passe en Haute-Savoie. F. LE SOURD considère que la démarche est intéressante dans la mesure où elle permettrait une meilleure desserte pour les populations considérées, sachant que nombreux sont les retours des administrés quant à l'impossibilité de trouver un médecin disponible alors que ces derniers pourraient se concentrer sur la population de proximité.

Le Maire pense qu'il ne faut pas se focaliser sur l'accès aux médecins, le rapport portait sur l'ensemble des soins médicaux. L'idée essentielle est que le modèle de la maison médicale a pris le pas sur le médecin « seul » qui n'existe plus car intégré dans un réseau, comme cela se fait à Ambérieu-en-Bugey, garantissant ainsi une réponse à chaque appel. Le regroupement, en réseau ou maison médicale, s'applique également de manière transversale : il ne réunit pas forcément que des médecins mais un éventail de métiers : médecin /infirmière/ pharmacien/ kinésithérapeute permettant d'assurer une continuité des soins. Des médecins du secteur sont apparemment favorables pour intégrer un réseau de disponibilité.

F. LE SOURD a retenu également que le regroupement, dans de son rôle de formateur, a un effet attractif sur les stagiaires et les jeunes qui, pour certains, restent une fois leur cursus terminé car ils ne souhaitent pas reprendre la clientèle de structures isolées.

j) Travaux / Voirie / Environnement du 30/04/2013 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX indique que la commission a fait le point sur :

- parking du Colombier : ce chantier a bien avancé, il ne reste que quelques travaux de finition (potelets, marquage au sol) ;
- terrain de foot synthétique : le programme a pris du retard en raison de la persistance de la pluie. Il a été décidé, lors de la dernière réunion de travaux, de modifier le drainage afin d'assainir plus rapidement le terrain et accélérer les travaux ;

- marché à bons de commande voirie :
 - les coussins lyonnais ont été réalisés route de Ferney ;
 - le quai de bus chemin des Hautins est terminé ;
 - l'aménagement du plateau surélevé au carrefour de Vésegnin est en cours ;
- chemin des Tattes : la parcelle a été nettoyée ;
- route de la Fontaine : les arbres de l'espace classé ont été abattus, l'entreprise APTV doit reboiser au mieux dans les prochains jours, sinon cet automne ;
- aménagement cimetièrre : le démarrage des travaux est différé de 3 jours ;
- route de Mategnin : point à l'ordre du jour du conseil ;
- déplacement de la sculpture Matéria Prima école de la Bretonnière : le nouveau socle sera réalisé par APTV dans le parc du château, à proximité de l'étang.

k) Travaux / Bâtiments / Développement durable du 30/04/2013 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX récapitule l'avancement des travaux des bâtiments suivants :

- école maternelle des Grands Chênes : suite à la demande de la directrice, une cloison sera abattue dans son bureau afin de réaliser une pièce commune avec la salle des enseignants. Cela nécessite des travaux de plomberie et d'électricité et sera réalisé en période de vacances scolaires ;
- mairie : la réhabilitation se termine, des ajustements restent à faire sur la ventilation double-flux qui est très bruyante, tout comme le groupe froid de la fosse extérieure qui nécessitera une isolation et une mise en sécurité. La commande pour la téléphonie a été passée auprès de la société CLT ;
- écoles et centres de loisirs : des commandes de mobilier sont en cours ;
- école primaire des Grands Chênes : la fibre optique a été posée pendant les dernières vacances scolaires, il convient de réaliser des tests et de résoudre quelques soucis de connexion ;
- vestiaires foot et salle G. Laverrière : les problèmes de chauffage et d'eau chaude sont résolus, ils étaient consécutifs à des problèmes de pression.

7. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE

A. VALIDATION DU PROGRAMME - DEMANDE DE SUBVENTIONS - DEPOT AUTORISATIONS

Le Maire explique au conseil que, face à l'augmentation constante de la population et du nombre d'élèves dans les écoles (+ 86% en 5 ans), les deux écoles communales et l'école intercommunale arrivent à saturation, et ce malgré la construction d'une nouvelle école en 2008 et la réalisation de travaux d'extension dans chaque école durant ces dernières années.

Il invoque également les prévisions démographiques de la commune qui encouragent cette dernière à poursuivre son projet de construction d'une nouvelle école sur des terrains communaux situés secteur des Acculats.

Il indique qu'après validation du comité de pilotage, réuni le 3 avril, et consultation des délégués de parents, reçus le 6 mai, le programme intentionnel de cette opération comprend :

- phase 1 (septembre 2015 / 2016) : la construction de 7 salles de classe, d'un pôle CMS/RASED, d'une Bibliothèque Centre Documentaire, d'un espace de restauration, de salles d'activités, d'une salle plurivalente etc. dont le montant des travaux est estimé à environ 4 900 000,00 € HT (valeur avril 2013) ;
- phase 2 (horizon 2020) : la construction de 5 classes supplémentaires, et éventuellement la création d'un accueil de loisirs, dont le montant des travaux est

estimé à environ 1 800 000,00 € HT (valeur avril 2013).

Il ajoute, qu'afin de favoriser le recrutement et l'installation d'enseignants, il est également envisagé la construction, en partenariat avec un bailleur, de trois logements dédiés de type T2 et T3.

Il précise que l'ensemble des dépenses afférentes à cette opération (enveloppe financière prévisionnelle) est estimé à environ 8 500 000,00 euros HT, dont environ 6 700 000,00 euros HT pour les travaux et propose de :

- valider le programme de cette opération ;
- d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle telle que précitée ;
- l'autoriser à :
 - solliciter des subventions auprès de tous organismes et administrations susceptibles d'aider financièrement à la réalisation du projet ;
 - déposer et signer le permis de construire et une demande d'autorisation de construire, un établissement recevant du public.

Délibération : vote oui à l'unanimité

B. LANCEMENT D'UN CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE SUR ESQUISSE - CONSTITUTION DU JURY

Le Maire expose que, dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école, et sur les bases du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle validés, il convient de lancer une procédure de concours pour le choix d'un maître d'œuvre chargé de la réalisation du projet.

Il propose que le marché de maîtrise d'œuvre fasse l'objet de tranches :

- **tranche ferme** : mission de base pour la réalisation de 7 salles de classe, d'un pôle CMS/RASED, d'une Bibliothèque Centre Documentaire, d'un espace de restauration, de 3 salles d'activités, d'une salle plurivalente et les éléments de mission Esquisse, Avant-Projet Sommaire pour la construction de 5 classes supplémentaires et la création de l'accueil de loisirs ;
- **tranche conditionnelle** : mission de maîtrise d'œuvre après Avant-Projet Sommaire pour la construction de 5 classes supplémentaires et la création de l'accueil de loisirs.

Il précise que la désignation du maître d'œuvre interviendra selon la procédure de concours restreint d'architecture sur Esquisse, conformément aux articles 70 et 74 du Code des Marchés Publics et qu'après appel public à candidatures, trois candidats seront admis à participer au concours à l'issue duquel, après avis du jury, sera (ont) retenu(s) un ou plusieurs lauréats avec le(s)quel(s) seront engagées des négociations. Chacun des soumissionnaires non retenus recevra au titre de l'indemnisation de ces prestations une somme dont le montant est fixé à 24 800,00 € HT (avance sur honoraires pour le lauréat).

Il expose que le jury du concours, conformément aux articles 22 et 25 du Code des Marchés Publics, sera constitué de 3 collègues :

- collège des élus, comprenant le Maire ou son représentant, Président, et 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin secret, sont proposés :
 - Président du jury : le Maire ;
 - 5 titulaires : 4 élus de la majorité + 1 élu de la minorité ;
 - 5 suppléants : 4 élus de la majorité + 1 élu de la minorité ;

- collège des personnalités désignées par le Président du Jury, dont le nombre ne peut excéder cinq ;
- collège des professionnels présentant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats, désignés également par le Président du jury en nombre égal au tiers des membres du jury.

Délibération : vote oui à l'unanimité sur la constitution du jury dont l'élection des membres aura lieu au conseil municipal de juin.

8. REAMENAGEMENT MAIRIE : AUTORISATION SIGNATURE AVENANTS MARCHES LOTS 6 ET 7

Le Maire rappelle au conseil sa délibération n° 02/03-2013 du 12 mars 2013, l'autorisant à signer les avenants aux différents marchés concernant les travaux de restructuration de la mairie rendus nécessaires par les modifications apportées en cours de chantier, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Il s'avère qu'une confusion a eu lieu, pour les lots 6 et 7, entre les montants hors taxes et TTC des marchés et des précédents avenants qui s'établissent ainsi qu'il suit :

Numéro de lot & Nom de l'entreprise	N° et objet avenant	Montant marché et précédents avenants en euros HT	Montant avenant en euros HT et pourcentage plus/moins value de l'ensemble des avenants/ au marché total
Lot n° 6 « Electricité – Courants fort et faible » : REISSE	Avenant n° 1 : - modification pour meilleur usage des équipements	79 266,30	+ 4 720,52 + 5,96 %
Lot n° 7 « Chauffage – Rafrâichissement – Ventilation » LANSARD	Avenant n° 1 : - adaptation suite au choix d'équipement chauffage – ventilation - climatisation	182 647,90	+ 6 104,50 + 3,34 %

Il indique que l'avenant n° 6 induisant un dépassement de plus de 5 % du montant du marché initial a été présenté à la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Offres du 9 avril 2013, qui a émis un avis favorable.

Délibération : 25 voix pour et 1 abstention (JF. PATRIARCA)

9. FOURNITURE ET LIVRAISON REPAS RESTAURANTS SCOLAIRES : AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ

Le Maire explique au conseil que la commune a lancé une consultation selon procédure adaptée pour la fourniture et livraison de repas aux restaurants scolaires de la Bretonnière et des Grands Chênes comprenant :

- un menu bio par semaine ;
- des viandes labellisées (origine France) ;
- la livraison d'environ 420 repas/ jour, soit environ 63 000 repas/an.

Il indique que, sur proposition de la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Offres réunie les 9 et 25 avril, il a décidé de retenir l'offre de la société BOURG TRAITEUR :

- coût d'un repas enfant : 2.55 € HT, soit 2.69 € TTC ;
- coût d'un repas adulte : 3.35 € HT, soit 3.53 € TTC ;
- durée du marché : 1 an à compter du 1^{er} septembre 2013, non renouvelable.

M. KUNG fait remarquer que la commune a reçu 3 offres, dont celle de SHCB, prestataire actuel, qui fournit des repas de qualité inégale et qui produit, depuis décembre 2012, ses repas à Saint-Quentin-Fallavier ce qui a généré des soucis de distribution.

En réponse à J. PILS, M. KUNG confirme que BOURG TRAITEUR fournira également les repas bio mais qu'il est impossible de ne fournir que des repas bio en raison des difficultés d'approvisionnement auprès des producteurs de matières premières. J. PILS suggère de payer un peu plus cher afin d'obtenir des repas de meilleure qualité, même si elle n'est pas bio. Le Maire pense qu'il convient de faire un test avec ce prestataire avant de juger et indique que l'amélioration de la qualité des repas passe par la création d'une cuisine centrale, ce qui se fait dans le cadre du SIVOM de l'Est Gessien avec une large augmentation du coût du repas. J. PILS pense que la santé n'a pas de prix et qu'il est possible d'aller largement au-delà d'un repas à 2.55 € HT. G. MAURIN répond qu'il ne s'agit pas de santé, M. KUNG ajoute que les viandes sont labellisées « origine France » ce qui est un gage de qualité supplémentaire.

JF. PATRIARCA demande quel est le coût d'un repas produit au collège ou au lycée afin d'établir une comparaison. Le Maire signale qu'il s'agit d'un marché public et que les prestataires précités étaient en droit de faire une offre, ce qui n'a pas été le cas.

Délibération : vote oui à l'unanimité

10. TRAVAUX ET ENTRETIEN DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS : AUTORISATION SIGNATURE MARCHE A BONS DE COMMANDES

Le Maire explique au conseil qu'une consultation selon procédure adaptée a été lancée pour le renouvellement du marché à bon de commandes des travaux d'entretien de voiries et réseaux divers.

Il indique que, sur proposition de la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Offres, réunie les 9 et 25 avril, il a décidé de retenir l'offre, économiquement la plus avantageuse, du groupement EIFFAGE/NABAFFA pour une durée du marché fixée à 1 an, renouvelable par période de 1 an, sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans, et pour un montant d'engagement annuel compris entre 100 000 € et 300 000 € hors taxes.

Délibération : vote oui à l'unanimité

11. ROUTE DE MATEGNIN - AMENAGEMENT VOIRIE : AUTORISATION SIGNATURE MARCHE

Le Maire explique au conseil que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de Mategnin, du rond-point des Anneaux au croisement avec le chemin de Pré de Planche, la commune a lancé une consultation selon procédure adaptée concernant :

- la réalisation d'une piste cyclable et d'un trottoir ;
- la réfection de la voirie (sur toute la largeur) ;
- la mise en conformité (PMR/Personnes à mobilité réduite) du passage « piétons » sur la RD 35.

Il indique que, sur proposition de la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Offres, réunie les 16 et 25 avril, il a décidé de retenir l'offre d'EIFFAGE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 150 470.28 € HT.

Il ajoute qu'il conviendra d'augmenter de 30 000 € les crédits alloués à l'opération par décision modificative du Budget Primitif 2013 (actuellement 164 800 €) car seul le trottoir avait été inscrit au budget, la nécessité de travaux annexes est apparue ultérieurement.

JF. PATRIARCA demande s'il est possible d'intégrer au marché la réparation de l'éclairage du rond-point car il ne fonctionne pas depuis plusieurs années, chose impossible selon le Maire car ce marché ne comporte pas d'éclairage public.

Délibération : vote oui à l'unanimité

12. CENTRE ECLAT : DEPOT AUTORISATIONS

Le Maire rappelle au conseil que, par convention du 3 mars 2006, la commune a mis à disposition de l'association ECLAT le bâtiment de l'ancienne mairie de Vésegnin afin d'accueillir des personnes handicapées. Devant l'augmentation constante du nombre d'enfants fréquentant ce centre, la commune a été sollicitée par les dirigeants de l'association pour agrandir les locaux. Avec l'accord de financement du projet par le Conseil Général de l'Ain, la commune (pilote de l'opération) entreprend les études de conception et prévoit de déposer les demandes d'autorisation nécessaires au titre de l'urbanisme.

Il précise que le projet d'agrandissement consiste en la création d'une salle d'animation, d'un accueil, d'un bureau et de sanitaires (sur un étage) et que la structure, en ossature bois, aura une superficie d'environ 230 m² et propose à l'assemblée de l'autoriser à déposer et signer :

- un permis de construire,

et à déposer :

- une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.

Délibération : vote oui à l'unanimité

13. SIVOM DE L'EST GESSIEN : MODIFICATION DES STATUTS

Le Maire explique au conseil que, dans le cadre du projet de construction d'une cuisine centrale intercommunale à destination des cantines situées sur le territoire du SIVOM, des centres de loisirs et du service de portage des repas, le comité du SIVOM de l'Est Gessien a approuvé, à l'unanimité, par délibération n° 20131704D27 du 17 avril 2013, la modification des statuts du syndicat afin d'intégrer la compétence « cuisine centrale intercommunale ».

Il indique que cette modification nécessite le transfert de la compétence précitée de la commune vers le SIVOM de l'Est Gessien.

Délibération : vote oui à l'unanimité

14. CONVENTION COMMUNE / PREFECTURE DE L'AIN DEMATERIALISATION ACTES ADMINISTRATIFS SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE : AVENANT N° 1

Le Maire rappelle au conseil sa délibération n° 089/2009 du 3 novembre 2009, par laquelle la commune optait pour l'envoi, sous forme dématérialisée via l'application Aide au Contrôle de Légalité Dématérialisé - ACTES, des actes administratifs soumis au contrôle de légalité.

Il indique que la convention entre la Préfecture de l'Ain et la Commune arrive à échéance et propose de la proroger, par avenant, aux mêmes conditions.

Délibération : vote oui à l'unanimité

15. PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'AGENT CHARGE DU CONSEIL MUNICIPAL ET AGENT DE BIBLIOTHEQUE

Le Maire annonce qu'Isabelle COULON, agent chargé du Conseil Municipal, a demandé en date du 5 mai 2013 sa mutation. L'agent travaille à temps plein, 50 % pour le conseil municipal et 50 % pour la comptabilité.

Par ailleurs le mi-temps, mis à disposition par la commune auprès de l'Association de Lecture, pour le fonctionnement de la bibliothèque, devient insuffisant compte tenu de l'augmentation constante du nombre d'abonnés et de la fréquentation. Le renfort par un second mi-temps était fortement envisagé pour septembre 2013, permettant d'assurer un meilleur accueil des usagers, notamment le mercredi et le samedi, et d'organiser des activités de lecture, écriture, littérature, etc. dans les écoles dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Considérant ces éléments, et afin d'optimiser le fonctionnement de la collectivité, le Maire propose de créer un poste à temps plein pour occuper à 50 % les fonctions de responsable du service conseil municipal et à 50 % celles d'agent de bibliothèque. Compte tenu des missions essentielles liées à l'organisation du conseil municipal et le suivi de l'ensemble des délibérations, arrêtés et décisions, et de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dès septembre 2013, il convient de procéder sans délai à son recrutement.

Il précise que le profil de poste sera défini avec les membres de la commission Personnel, qui se réunit le 16 mai et que l'évolution du mi-temps affecté à la comptabilité sera également abordée lors de cette réunion.

Délibération : vote oui à l'unanimité

16. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

🔗 **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER** : non-exercice DPU sur les ventes :

BIEN			DATE DE LA SIGNATURE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	
Terrain bâti	Section AN 119 et 122	493 route de la Fontaine	15/04/13
Terrain non bâti	Section AH n° 223	391 route Bellevue	15/04/13
Terrain bâti	Section 251 BH n° 108	1333 Route de Ferney	15/04/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178 et 179	247 chemin de Pré de Planche lots 50 et 141	15/04/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178 et 179	247 chemin de Pré de Planche lots 62 et 113	15/04/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178 et 179	247 chemin de Pré de Planche lots 67 et 150	15/04/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178 et 179	247 chemin de Pré de Planche lots 43 et 84	15/04/13
Terrain bâti	Section 251 BK n° 199	Magny	15/04/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178 et 179	247 chemin de Pré de Planche lots 37 et 106	15/04/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178 et 179	247 chemin de Pré de Planche lots 34 et 154	15/04/13
Terrain bâti	Section 251 BL n° 235	415 J route des Alpes	15/04/13

🔗 **Travaux de drainage parc du château** : marché du 25/03/2013 avec l'entreprise APTV PAYSAGE VOIRIE d'un montant de 10 764.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

- ↳ **Crédit-bail véhicule Renault Master fourgon** : contrat du 27/03/2013 d'une durée de 60 mois avec la société DIAC d'un montant de 510.84 € HT / mois correspondant au loyer et de 29.18 € HT/ mois correspondant à l'assurance financière automobile, montants auxquels il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ↳ **Crédit-bail véhicule Renault Trafic Passenger** : marché du 27/03/2013 d'une durée de 60 mois avec la société DIAC d'un montant de 457.17 € HT / mois correspondant au loyer et de 23.11 € HT/ mois correspondant à l'assurance financière automobile, montants auxquels il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ↳ **Régie de recettes Cars pour l'Art** : le tarif du car pour l'art du 21/04/2013 pour la visite de l'exposition « Fenêtres » à la fondation de l'Hermitage est fixé à 20 €.
- ↳ **Institution d'une régie de recettes photocopies et télécopies** : à compter du 1^{er} avril 2013, une régie de recettes est instituée afin d'encaisser les produits des photocopies et télécopies effectuées en Mairie pour les usagers.
- ↳ **Régie de recettes « photocopies et télécopies » et « multi-produits » : tarifs photocopies et télécopies** : à compter du 1^{er} avril 2013, les tarifs des photocopies et télécopies réalisées dans le cadre des régies de recettes précitées sont fixés à :

Photocopies	Noir et Blanc		Couleur	
	Recto	Recto/Verso	Recto	Recto/Verso
Format A4	0.15 €	0.30 €	0.30 €	0.60 €
Format A3	0.30 €	0.60 €	0.60 €	1.20 €

Télécopies	Envoi	Réception
		1.00 €

- ↳ **Aménagement VRD devant la Poste** : marché du 10/04/2013 avec société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RAA d'un montant de 43 719,40 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ↳ **Droits de place chapiteaux et commerces ambulants** : à compter du 1^{er} mai 2013, le tarif d'occupation du domaine public pour les chapiteaux et commerces ambulants est fixé à :

CHAPITEAUX	TARIFS
- Grand cirque (150 places et +)	- 100 € / emplacement / jour
- Petit cirque (jusqu'à 149 places)	- 60 € / emplacement / jour
- Marionnettes	- 30 € / emplacement / jour
- Caution grand cirque et petit cirque	- 300 €
- Caution marionnettes	- 100 €
COMMERCES AMBULANTS NON ALIMENTAIRES	- 30 € / emplacement / jour
COMMERCES AMBULANTS ALIMENTAIRES (hors marché)	- 50 € / emplacement / mois

17. **DIVERS**

a. **Remerciements pour versement subvention**

- Centre d'Information et d'Orientation de Bellegarde-sur-Valserine ;
- Société Musicale de Ferney-Voltaire ;
- Eau vive.

b. **SPL PSD de Ferney-Voltaire/Grand Saconnex**

G. MAURIN rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du Projet Stratégique de Développement - PSD de Ferney-Voltaire/Grand Saconnex, la CCPG est en charge des opérations sur la partie française. Un certain nombre de délibérations ont d'ores et déjà été prises dans ce sens et, pour mettre en place les structures qui doivent porter ces projets, il convient de créer une Société Publique Locale - SPL - constituée d'actionnaires publics. Le principe ayant déjà été présenté au conseil communautaire,

la démarche doit rentrer dans une phase plus opérationnelle avec la constitution d'un conseil d'administration pour lequel il conviendra de décider de sa composition. Ce qui a été discuté jusqu'à présent porte sur un capital social initial de 250 000 € réparti pour 80 % de fonds issus de la CCPG, qui désignera ses représentants, et pour 20 % de fonds issus d'autres communes candidates. Chaque actionnaire supplémentaire, qui peut être une commune, devra apporter un montant compris entre 12 000 € et 15 000 € au capital social et pourra ainsi être présent pour toutes les prises de décisions. Sont aujourd'hui candidates les communes de Ferney-Voltaire, Saint-Genis-Pouilly, Gex et Divonne-les-Bains. De manière informelle la candidature de Prévessin-Moëns a également été proposée, sachant que les élus devront se prononcer par délibération et après réflexion. Les représentants sont au nombre de 12 pour la CCPG, 1 pour Ferney-Voltaire, 1 pour Gex et 1 pour Saint-Genis-Pouilly auxquels viendront s'ajouter 1 représentant pour Divonne-les-Bains et, si l'assemblée en est d'accord, 1 représentant pour Prévessin-Moëns.

L'avantage d'être membre de cette structure, hormis la possibilité de suivre l'avancement des travaux du PSD, est la possibilité donnée aux communes de développer des projets d'aménagement sur leur territoire en évitant la lourdeur de la gestion des marchés puisque c'est la SPL qui devient donneur d'ordres.

JF. PATRIARCA a pris note des avantages d'une adhésion à la SPL et demande quels en sont les risques. G. MAURIN dit qu'il n'y en a aucun et se base sur l'exemple de la ZAC de Chapeaurouge pour laquelle la commune s'est adjointe les services de NOVADE.

E. MALAVALLON demande si les décisions de la SPL devront être validées par délibérations des conseils municipaux des communes adhérentes, ce à quoi G. MAURIN répond par la négative. Le Maire répond que les SPL ont été mises en place depuis 4 ans environ et leur fonctionnement est plus ou moins calqué sur celui des SEM, ces dernières disposant de 50 % de capitaux privés et 50 % de capitaux publics, la SPL ayant un capital basé sur des fonds uniquement publics. La SPL a clairement été créée afin d'inciter le secteur public à utiliser cet outil de gestion, dans le cas présent il sera également proposé au département de l'Ain, à la région Rhône-Alpes et au canton de Genève d'y adhérer.

c. Départ de Sébastien VERBRUGGHE - Directeur des Services Techniques

Le Maire informe l'assemblée que Sébastien VERBRUGGHE a annoncé, vendredi 10 mai, son départ par mutation, pour la commune de Poisy, à côté d'Annecy. Il lui souhaite réussite dans ses nouvelles fonctions après 6 ans passés au service de la commune.

La séance a été levée à 22h20

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 4 juin 2013